

**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MAI 2012**

Date de la convocation	10 mai 2012
Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres absents représentés	7
Nombre de membres absents excusés non représentés	1
Nombre de membres absents non excusés non représentés	3

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL (jusqu'à 19 H 35), M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS et M. Stéphane GUILLEMIN,

**Membres absents excusés représentés** : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Géraldine MARTIN (pouvoir à M. MELEDER), M. Marc MEDINA (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Nadège ARNAL (départ à 19 H 35, pouvoir à M. CABANON), Elisabeth CASTAN (pouvoir à Mme DUMARTINEIX), MM. André PERROUD (pouvoir à M. ARMAND) et Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN).

**Membre absent excusé non représenté** : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

**Membres absents non excusés non représentés** : MM. Roger PELLEQUER, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

---

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- 01 - Protection sociale complémentaire,
  - 02 - Tarifs de la fête votive,
  - 03 - Subvention aux Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation,
  - 04 - Réhabilitation du Canabou – échange de parcelles,
  - 05 - Servitude de passage – parcelle AX n°141,
  - 06 - Passeport été 2012,
  - 07 - Vente de la parcelle communale AM n°49,
  - 08 - Grosse réparation – imputation en section d'investissement,
  - 09 - Délégation article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- Information donnée au Conseil municipal – don de M. Maurice GUIOT

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur BRUYERE est désigné à l'unanimité.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2012 :**

Aucune remarque n'est formulée sur le précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2012.

---

### **N° 2012 / 05 / 01** – **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

(rapporteur : M. BRUYERE)

Par courrier du 12 janvier 2012, le Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale du Gard rappelle à la mairie l'intérêt du décret 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Il permet aux employeurs publics de réfléchir sur les contrats **santé** et **prévoyance** des agents.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités de participation pour les collectivités qui le souhaitent :

- la labellisation – l'employeur pourra participer au financement de la cotisation versée par un agent à un organisme d'assurance qui aura reçu au préalable une habilitation ; l'agent choisit l'organisme et le niveau de garantie.
- la convention de participation – l'employeur pourra engager une procédure de mise en concurrence définie par le décret, auprès des opérateurs via une convention de participation ; seuls les contrats souscrits auprès de l'opérateur retenu pourront faire l'objet d'une participation.

Le Centre de Gestion, autorisé par la loi du 26/01/1984, pourrait lancer cette consultation pour le compte des collectivités qui lui auront donné mandat afin d'organiser une consultation dans le cadre des marchés d'appels d'offres et bénéficier des conditions tarifaires mutualisées.

Le 3 avril 2012, Madame la Présidente du CDG informe la mairie de la décision de son Conseil d'Administration d'adopter la procédure de labellisation pour le risque "santé" et la convention de participation pour le risque "prévoyance".

Il est proposé à la Commune de donner mandat au CDG pour qu'il puisse organiser la mise en concurrence pour la passation de la convention de participation mutualisée pour le risque prévoyance avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le comité technique paritaire, réuni le 9 mai 2012, a donné un avis favorable à cette proposition et approuve le choix de la convention de participation pour le risque prévoyance.

#### **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion du Gard va engager en 2012, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26/01/1984,**
  - **prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Gard à compter du 01/01/2013.**
- 

### **N° 2012 / 05 / 02** – **TARIFS DE LA FETE VOTIVE**

(rapporteur : M. CABANON)

En 2011, le champ de foire a été mis en service et a modifié l'organisation habituelle de la fête votive. Le résultat a été une réussite et 2012 fonctionnera comme 2011. Chaque forain a trouvé un

emplacement idéal et a pu se brancher sur le réseau EDF grâce à l'équipement fourni par la Commune.

Il convient maintenant de facturer à ces forains un certain nombre de dépenses qui leur incombent mais qui sont prises en charge par la Commune.

C'est pourquoi, il est nécessaire de modifier les tarifs pour la fête votive comme proposé ci après :

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier les tarifs de la fête votive de la manière suivante, avec application immédiate :**

<b>1<sup>ère</sup> catégorie : gros métier - plus de 150 m<sup>2</sup></b>		
<b>"métiers"</b>	<b>Catégorie en surface</b>	<b>Tarif</b>
super chenille	Plus de 150 m <sup>2</sup>	<b>850</b>
auto scooter	Plus de 150 m <sup>2</sup>	<b>665</b>

<b>2<sup>ème</sup> catégorie : tir – jeux d'adresse – loterie – vidéo – manèges enfantins</b>		
<b>"métiers"</b>	<b>Catégorie en surface</b>	<b>Tarif</b>
pêche aux canards	0/10 m <sup>2</sup>	<b>120</b>
pêche aux canards	10/30 m <sup>2</sup>	<b>150</b>
casino rallye	10/30 m <sup>2</sup>	<b>300</b>
tir	10/30 m <sup>2</sup>	<b>125</b>
jeu de basket	10/30 m <sup>2</sup>	<b>155</b>
cascades	10/30 m <sup>2</sup>	<b>270</b>
jeux d'adresse	10/30 m <sup>2</sup>	<b>180</b>
cascades	30/50 m <sup>2</sup>	<b>220</b>
manège enfantin	30/50 m <sup>2</sup>	<b>270</b>
trampoline	50/100 m <sup>2</sup>	<b>310</b>
stand de jeux	50/100 m <sup>2</sup>	<b>245</b>
mini scooter	50/100 m <sup>2</sup>	<b>310</b>

<b>3<sup>ème</sup> catégorie : restauration – pizza - confiserie</b>		
<b>"métiers"</b>	<b>Catégorie en surface</b>	<b>Tarif</b>
restauration	+20 m <sup>2</sup>	<b>475</b>
churros	0/20 m <sup>2</sup>	<b>145</b>

---

**N° 2012 / 05 / 03** – **SUBVENTION AUX AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION**  
(rapporteur : M. BRUYERE)

La Municipalité propose de voter une subvention exceptionnelle de 60 euros à l'association "Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation" dont la délégation locale se situe à Vauvert.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 60 euros pour l'année 2012 à l'association "Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation" - délégation du Gard à Vauvert (exercice budgétaire 2012 – chapitre 65) ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

**N° 2012 / 05 / 04** – **REHABILITATION DU CANABOU – ECHANGE DE PARCELLES**

(rapporteur : Mme AGUILA)

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Canabou, la Commune, par l'intermédiaire du syndicat mixte du bassin versant du Vistre, a commencé la procédure d'acquisition du foncier.

M. PANSIER souhaite passer par un échange de parcelles avec la Commune au lieu d'une vente classique. Il est donc prévu de procéder à un échange de parcelles communales ou qui le deviendront après acquisition du foncier dans le cadre de ce projet, avec M. PANSIER afin qu'il puisse continuer ses cultures.

Propriétaire	Exploitant	Parcelle	Surface totale	Surface échangée	Nature cadastrée	Nature réelle	Remarque
Pansier Christine	Pansier Bernard	AT 007	0. 63 04	<b>5 104 m<sup>2</sup></b>	Terres	céréales	
		AT 264	0. 31 00				
		<b>TOTAL</b>	<b>0. 94 04</b>				
Ville de Marguerittes	Néant	AT 256	0. 13 88	<b>11 500 m<sup>2</sup></b>	Terres	céréales	Frais de géomètre et de notaire à la charge de la Commune de Marguerittes
		AT 257	0. 74 11				
		AT 258	0. 74 28				
		<b>TOTAL</b>	<b>1. 62 27</b>				

Ces propositions sont assujetties à l'acquisition par la commune des parcelles AT n° 256, 257 et 258 à l'actuelle propriétaire, Mme MAZOYER Paulette.

Au vu de la réorganisation de la propriété agricole induite par le projet et des inconvénients qui y sont liés, il est décidé d'un commun accord que la différence des superficies échangées ne donnera lieu à aucune soulte de la part de Mme PANSIER Christine.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **de valider cet échange à intervenir, dès que les parcelles AT 256, 257 et 258 seront devenues communales**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants, notamment les actes notariés.**

---

**N° 2012 / 05 / 05** – **SERVITUDE DE PASSAGE PARCELLE AX N° 141**

(rapporteur : Mme AGUILA)

Dans le cadre de la réalisation d'une zone de rétention végétalisée par Nîmes Métropole, Mme JARQUE a consenti à céder la parcelle cadastrée section AX n°334 à Nîmes Métropole à condition que la Commune établisse une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section n° 141 au profit du terrain cadastré section AX n°333 appartenant à M. BEAUDET. Au départ, ce dernier bénéficiait d'une servitude de passage sur la parcelle AX n°334 de Mme JARQUE.

Par ailleurs, la Commune a également donné son accord de principe pour une servitude de passage au profit de Nîmes Métropole sur la même parcelle.

M. CHIVAS a donc été sollicité par la Commune pour établir le plan de délimitation de cette servitude de passage.

Le Conseil municipal doit valider ce plan et donner l'autorisation à M. le Maire pour signer les actes notariés correspondants.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- de valider le plan de délimitation de la servitude de passage,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants, notamment les actes notariés.

---

**N° 2012 / 05 / 06** – **PASSEPORT ETE 2012**  
(rapporteur : Mme BIGUET)

Comme depuis de nombreuses années, la municipalité de Marguerittes a la volonté de proposer aux jeunes de 13 ans à 23 ans, au cours des vacances d'été, un large éventail d'activités diverses, en partenariat avec la Ville de Nîmes.

Les objectifs de ce dispositif sont de développer chez ces jeunes, leurs facultés d'autonomie en leur offrant des loisirs en liberté tels que places de cinéma, bons d'achats dans plusieurs librairies, 1 aller-retour Nîmes-Le Grau du Roi en train, une balade en canoë, une entrée dans une salle d'escalade, une promenade à cheval, une entrée au bowling, un repas dans un restaurant au choix et d'autres, ...

Une convention est à signer avec la Ville de Nîmes pour définir les droits et obligations de chacun, notamment :

**La Ville de Nîmes :**

- réalisera le passeport,
- associera la Ville de Marguerittes aux manifestations de promotion du passeport,
- transmettra des affiches et dépliants nécessaires à l'information de ses habitants.

**La Ville de Marguerittes :**

- pourra ajouter des services spécifiques pour ses administrés (transports par exemple),
- organisera la vente des passeports.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- se déclare favorable pour renouveler l'opération "passeport été 2012" sur la Commune de Marguerittes, pendant l'été 2012 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Ville de Nîmes dans laquelle elle s'engage à :
  - organiser la vente des passeports,
  - gérer la communication de ce dispositif, sur son territoire,
  - assurer la gestion totale du passeport été pour les jeunes de sa commune,
  - payer, après fixation du prix de revient du passeport, soit après le 15 septembre 2012, le montant du nombre de passeports vendus multiplié par ce prix de revient.

---

**N° 2012 / 05 / 07** – **VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE AM N° 49**  
(rapporteur : M. MELEDER)

Monsieur Convertini, propriétaire des parcelles cadastrées section AM n°48, 50, 51 et 52 (à l'angle de la voie SNCF et du chemin de Redessan), a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une parcelle communale cadastrée section AM n°49, d'une superficie de 216 m<sup>2</sup> et située en bordure du chemin de Redessan, près de la maison du garde-barrière et du cimetière.

La Municipalité, d'accord pour lui vendre ce terrain de 216 m<sup>2</sup> qu'elle n'utilise pas, a demandé l'estimation de France Domaine. La valeur vénale du bien s'élève au montant de 400 € et a été acceptée par Monsieur Convertini.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section AM n°49, d'une surface de 216 m<sup>2</sup>, à Monsieur Convertini pour le prix de 400 €, étant entendu que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de Monsieur Convertini ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants, notamment l'acte notarié à établir en l'étude Fumet.**

---

**N°2012 / 05 / 08 – GROSSE REPARATION – IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

(rapporteur : M. BRUYERE)

La réparation du stade de football en gazon synthétique a fait l'objet de dégradations importantes qui ont nécessité l'intervention de l'entreprise Daudet. La dépense de remise en état de ce terrain s'élève à 23.473,07 € et consiste en une réfection totale d'une partie du stade.

Le mandat correspondant au paiement, imputé en section d'investissement, a été rejeté par la Trésorerie de Nîmes-Banlieue qui considère qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement.

Pourtant, il apparaît que cette dépense de remplacement de partie d'ouvrage ne se rapporte pas à l'entretien puisqu'il s'agit d'une grosse réparation inhabituelle et qu'elle doit s'analyser comme une dépense d'investissement.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **d'imputer la dépense correspondante d'un montant de 23.473,07 €, correspondant à une très grosse réparation inhabituelle du stade de football, en section d'investissement du budget général communal (exercice 2012).**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants.**

---

**DELEGATION ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- **LISTE DES D.I.A. AYANT RECU UN AVIS NEGATIF**

<b>SECTION</b>	<b>LIEU-DIT</b>
BO n°265	2 rue des Mésanges
AY n°295 – 298	16 chemin de Rodilhan
BY n°130 – 134	avenue de Genestet
CA n°90	13 rue des Heuls
BY n°45	1 chemin des Aubépines
AE n°346	Mézeirac Nord

**INFORMATION DONNEE AU CONSEIL MUNICIPAL – DON DE M. MAURICE GUIOT**

(rapporteur : M. MELEDER)

Le Conseil municipal est informé du courrier transmis par M. Maurice GUIOT qui donne à la Commune une parcelle de landes située au lieu-dit "Candelon", cadastrée section AD n° 213. pour 2.145 m<sup>2</sup>.

La séance est levée à 19 H 45.

Le Maire  
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**18**

nombre de membres  
absents représentés :

**7**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**1**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**3**

date de la convocation :

**10 mai 2012**

**OBJET :**

**N°2012 / 05 / 01**

**PROTECTION SOCIALE**  
**COMPLEMENTAIRE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 16 MAI 2012

L'an deux mille douze, le 16 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL (jusqu'à 19 H 35), M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS et M. Stéphane GUILLEMIN,

**Membres absents excusés représentés** : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Géraldine MARTIN (pouvoir à M. MELEDER), M. Marc MEDINA (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Nadège ARNAL (départ à 19 H 35, pouvoir à M. CABANON), Elisabeth CASTAN (pouvoir à Mme DUMARTINEIX), MM. André PERROUD (pouvoir à M. ARMAND) et Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN).

**Membre absent excusé non représenté** : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

**Membres absents non excusés non représentés** : MM. Roger PELLEQUER, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 12 janvier 2012, le Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale du Gard rappelle à la mairie l'intérêt du décret 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Il permet aux employeurs publics de réfléchir sur les contrats **santé** et **prévoyance** des agents.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités de participation pour les collectivités qui le souhaitent :

- la labellisation – l'employeur pourra participer au financement de la cotisation versée par un agent à un organisme d'assurance qui aura reçu au préalable une habilitation ; l'agent choisit l'organisme et le niveau de garantie.
- la convention de participation – l'employeur pourra engager une procédure de mise en concurrence définie par le décret, auprès des opérateurs via une convention de participation ; seuls les contrats souscrits auprès de l'opérateur retenu pourront faire l'objet d'une participation.

Le Centre de Gestion, autorisé par la loi du 26/01/1984, pourrait lancer cette consultation pour le compte des collectivités qui lui auront donné mandat afin d'organiser une consultation dans le cadre des marchés d'appels d'offres et bénéficier des conditions tarifaires mutualisées.

Le 3 avril 2012, Madame la Présidente du CDG informe la mairie de la décision de son Conseil d'Administration d'adopter la procédure de labellisation pour le risque "santé" et la convention de participation pour le risque "prévoyance".

Il est proposé à la Commune de donner mandat au CDG pour qu'il puisse organiser la mise en concurrence pour la passation de la convention de participation mutualisée pour le risque prévoyance avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le comité technique paritaire, réuni le 9 mai 2012, a donné un avis favorable à cette proposition et approuve le choix de la convention de participation pour le risque prévoyance.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion du Gard va engager en 2012, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26/01/1984,**
- **prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Gard à compter du 01/01/2013.**

Le Maire  
William PORTAL

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE  
après dépôt en préfecture  
le  
et publication ou notification  
le  
DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME  
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 16 MAI 2012

Nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**18**

nombre de membres  
absents représentés :

**7**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**1**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**3**

date de la convocation :

**10 mai 2012**

**OBJET :**

**N°2012 / 05 / 02**

**TARIFS  
DE LA FETE VOTIVE**

L'an deux mille douze, le 16 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL (jusqu'à 19 H 35), M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS et M. Stéphane GUILLEMIN,

**Membres absents excusés représentés** : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Géraldine MARTIN (pouvoir à M. MELEDER), M. Marc MEDINA (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Nadège ARNAL (départ à 19 H 35, pouvoir à M. CABANON), Elisabeth CASTAN (pouvoir à Mme DUMARTINEIX), MM. André PERROUD (pouvoir à M. ARMAND) et Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN).

**Membre absent excusé non représenté** : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

**Membres absents non excusés non représentés** : MM. Roger PELLEQUER, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

En 2011, le champ de foire a été mis en service et a modifié l'organisation habituelle de la fête votive. Le résultat a été une réussite et 2012 fonctionnera comme 2011. Chaque forain a trouvé un emplacement idéal et a pu se brancher sur le réseau EDF grâce à l'équipement fourni par la Commune.

Il convient maintenant de facturer à ces forains un certain nombre de dépenses qui leur incombent mais qui sont prises en charge par la Commune.

C'est pourquoi, il est nécessaire de modifier les tarifs pour la fête votive comme proposé ci après :

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier les tarifs de la fête votive de la manière suivante, avec application immédiate :**

<b>1<sup>ère</sup> catégorie : gros métier - plus de 150 m<sup>2</sup></b>		
<b>"métiers"</b>	<b>Catégorie en surface</b>	<b>Tarif</b>
super chenille	Plus de 150 m <sup>2</sup>	<b>850</b>
auto scooter	Plus de 150 m <sup>2</sup>	<b>665</b>

<b>2<sup>ème</sup> catégorie : tir – jeux d'adresse – loterie – vidéo – manèges enfantins</b>		
<b>"métiers"</b>	<b>Catégorie en surface</b>	<b>Tarif</b>
pêche aux canards	0/10 m <sup>2</sup>	<b>120</b>
pêche aux canards	10/30 m <sup>2</sup>	<b>150</b>
casino rallye	10/30 m <sup>2</sup>	<b>300</b>
tir	10/30 m <sup>2</sup>	<b>125</b>
jeu de basket	10/30 m <sup>2</sup>	<b>155</b>
cascades	10/30 m <sup>2</sup>	<b>270</b>
jeux d'adresse	10/30 m <sup>2</sup>	<b>180</b>
cascades	30/50 m <sup>2</sup>	<b>220</b>
manège enfantin	30/50 m <sup>2</sup>	<b>270</b>
trampoline	50/100 m <sup>2</sup>	<b>310</b>
stand de jeux	50/100 m <sup>2</sup>	<b>245</b>
mini scooter	50/100 m <sup>2</sup>	<b>310</b>

<b>3<sup>ème</sup> catégorie : restauration – pizza - confiserie</b>		
<b>"métiers"</b>	<b>Catégorie en surface</b>	<b>Tarif</b>
restauration	+20 m <sup>2</sup>	<b>475</b>
churros	0/20 m <sup>2</sup>	<b>145</b>

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE  
après dépôt en préfecture  
le  
et publication ou notification  
le  
DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME  
Le Maire,

Le Maire  
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

### SEANCE DU 16 MAI 2012

Nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**18**

nombre de membres  
absents représentés :

**7**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**1**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**3**

date de la convocation :

**10 mai 2012**

**OBJET :**

**N° 2012 / 05 / 03**

**SUBVENTION AUX AMIS  
DE LA FONDATION POUR  
LA MEMOIRE DE LA  
DEPORTATION**

L'an deux mille douze, le 16 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL (jusqu'à 19 H 35), M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS et M. Stéphane GUILLEMIN,

**Membres absents excusés représentés** : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Géraldine MARTIN (pouvoir à M. MELEDER), M. Marc MEDINA (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Nadège ARNAL (départ à 19 H 35, pouvoir à M. CABANON), Elisabeth CASTAN (pouvoir à Mme DUMARTINEIX), MM. André PERROUD (pouvoir à M. ARMAND) et Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN).

**Membre absent excusé non représenté** : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

**Membres absents non excusés non représentés** : MM. Roger PELLEQUER, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Municipalité propose de voter une subvention exceptionnelle de 60 euros à l'association "Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation" dont la délégation locale se situe à Vauvert.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 60 euros pour l'année 2012 à l'association "Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation" - délégation du Gard à Vauvert (exercice budgétaire 2012 – chapitre 65) ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants.**

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE  
après dépôt en préfecture  
le  
et publication ou notification  
le  
DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME  
Le Maire,

Le Maire  
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 16 MAI 2012

Nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**18**

nombre de membres  
absents représentés :

**7**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**1**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**3**

date de la convocation :

**10 mai 2012**

#### OBJET :

**N°2012 / 05 / 04**

**REHABILITATION DU  
CANABOU  
ECHANGE DE  
PARCELLES**

L'an deux mille douze, le 16 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL (jusqu'à 19 H 35), M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS et M. Stéphane GUILLEMIN,

**Membres absents excusés représentés** : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Géraldine MARTIN (pouvoir à M. MELEDER), M. Marc MEDINA (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Nadège ARNAL (départ à 19 H 35, pouvoir à M. CABANON), Elisabeth CASTAN (pouvoir à Mme DUMARTINEIX), MM. André PERROUD (pouvoir à M. ARMAND) et Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN).

**Membre absent excusé non représenté** : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

**Membres absents non excusés non représentés** : MM. Roger PELLEQUER, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Canabou, la Commune, par l'intermédiaire du syndicat mixte du bassin versant du Vistre, a commencé la procédure d'acquisition du foncier.

M. PANSIER souhaite passer par un échange de parcelles avec la Commune au lieu d'une vente classique. Il est donc prévu de procéder à un échange de parcelles communales ou qui le deviendront après acquisition du foncier dans le cadre de ce projet, avec M. PANSIER afin qu'il puisse continuer ses cultures.

Propriétaire	Exploitant	Parcelle	Surface totale	Surface échangée	Nature cadastrée	Nature réelle	Remarque
Pansier Christine	Pansier Bernard	AT 007	0. 63 04	<b>5 104 m<sup>2</sup></b>	Terres	céréales	
		AT 264	0. 31 00				
		<b>TOTAL</b>	<b>0. 94 04</b>				
Ville de Marguerittes	Néant	AT 256	0. 13 88	<b>11 500 m<sup>2</sup></b>	Terres	céréales	Frais de géomètre et de notaire à la charge de la Commune de Marguerittes
		AT 257	0. 74 11				
		AT 258	0. 74 28				
		<b>TOTAL</b>	<b>1. 62 27</b>				

Ces propositions sont assujetties à l'acquisition par la commune des parcelles AT n° 256, 257 et 258 à l'actuelle propriétaire, Mme MAZOYER Paulette.

Au vu de la réorganisation de la propriété agricole induite par le projet et des inconvénients qui y sont liés, il est décidé d'un commun accord que la différence des superficies échangées ne donnera lieu à aucune soulte de la part de Mme PANSIER Christine.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **de valider cet échange à intervenir, dès que les parcelles AT 256, 257 et 258 seront devenues communales**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants, notamment les actes notariés.**

Le Maire  
William PORTAL

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE  
après dépôt en préfecture  
le  
et publication ou notification  
le  
DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME  
Le Maire,

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 16 MAI 2012

Nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**18**

nombre de membres  
absents représentés :

**7**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**1**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**3**

date de la convocation :

**10 mai 2012**

**OBJET :**

**N°2012 / 05 / 05**

**SERVITUDE DE PASSAGE**  
**PARCELLE AX N° 141**

L'an deux mille douze, le 16 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL (jusqu'à 19 H 35), M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS et M. Stéphane GUILLEMIN,

**Membres absents excusés représentés** : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Géraldine MARTIN (pouvoir à M. MELEDER), M. Marc MEDINA (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Nadège ARNAL (départ à 19 H 35, pouvoir à M. CABANON), Elisabeth CASTAN (pouvoir à Mme DUMARTINEIX), MM. André PERROUD (pouvoir à M. ARMAND) et Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN).

**Membre absent excusé non représenté** : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

**Membres absents non excusés non représentés** : MM. Roger PELLEQUER, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE  
après dépôt en préfecture  
le  
et publication ou notification  
le  
DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME  
Le Maire,

Dans le cadre de la réalisation d'une zone de rétention végétalisée par Nîmes Métropole, Mme JARQUE a consenti à céder la parcelle cadastrée section AX n°334 à Nîmes Métropole à condition que la Commune établisse une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section n° 141 au profit du terrain cadastré section AX n° 333 appartenant à M. BEAUDET. Au départ, ce dernier bénéficiait d'une servitude de passage sur la parcelle AX n° 334 de Mme JARQUE.

Par ailleurs, la Commune a également donné son accord de principe pour une servitude de passage au profit de Nîmes Métropole sur la même parcelle.

M. CHIVAS a donc été sollicité par la Commune pour établir le plan de délimitation de cette servitude de passage. Le Conseil municipal doit valider ce plan et donner l'autorisation à M. le Maire pour signer les actes notariés correspondants.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- de valider le plan de délimitation de la servitude de passage,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants, notamment les actes notariés.

Le Maire  
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**18**

nombre de membres  
absents représentés :

**7**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**1**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**3**

date de la convocation :

**10 mai 2012**

**OBJET :**

**N°2012 / 05 / 06**

**PASSEPORT ETE 2012**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 16 MAI 2012

L'an deux mille douze, le 16 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL (jusqu'à 19 H 35), M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS et M. Stéphane GUILLEMIN,

**Membres absents excusés représentés** : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Géraldine MARTIN (pouvoir à M. MELEDER), M. Marc MEDINA (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Nadège ARNAL (départ à 19 H 35, pouvoir à M. CABANON), Elisabeth CASTAN (pouvoir à Mme DUMARTINEIX), MM. André PERROUD (pouvoir à M. ARMAND) et Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN).

**Membre absent excusé non représenté** : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

**Membres absents non excusés non représentés** : MM. Roger PELLEQUER, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Comme depuis de nombreuses années, la municipalité de Marguerittes a la volonté de proposer aux jeunes de 13 ans à 23 ans, au cours des vacances d'été, un large éventail d'activités diverses, en partenariat avec la Ville de Nîmes.

Les objectifs de ce dispositif sont de développer chez ces jeunes, leurs facultés d'autonomie en leur offrant des loisirs en liberté tels que places de cinéma, bons d'achats dans plusieurs librairies, 1 aller-retour Nîmes-Le Grau du Roi en train, une balade en canoë, une entrée dans une salle d'escalade, une promenade à cheval, une entrée au bowling, un repas dans un restaurant au choix et d'autres, ...

Une convention est à signer avec la Ville de Nîmes pour définir les droits et obligations de chacun, notamment :

**La Ville de Nîmes :**

- réalisera le passeport,
- associera la Ville de Marguerittes aux manifestations de promotion du passeport,
- transmettra des affiches et dépliants nécessaires à l'information de ses habitants.

**La Ville de Marguerittes :**

- pourra ajouter des services spécifiques pour ses administrés (transports par exemple),
- organisera la vente des passeports.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- se déclare favorable pour renouveler l'opération "passeport été 2012" sur la Commune de Marguerittes, pendant l'été 2012 ;

- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Ville de Nîmes dans laquelle elle s'engage à :**

- organiser la vente des passeports,
- gérer la communication de ce dispositif, sur son territoire,
- assurer la gestion totale du passeport été pour les jeunes de sa commune,
- payer, après fixation du prix de revient du passeport, soit après le 15 septembre 2012, le montant du nombre de passeports vendus multiplié par ce prix de revient.

Le Maire  
William PORTAL

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE  
après dépôt en préfecture  
le  
et publication ou notification  
le  
DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME  
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**18**

nombre de membres  
absents représentés :

**7**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**1**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**3**

date de la convocation :

**10 mai 2012**

**OBJET :**

**N°2012 / 05 / 07**

**VENTE DE LA PARCELLE  
COMMUNALE AM N° 49**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

### SEANCE DU 16 MAI 2012

L'an deux mille douze, le 16 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL (jusqu'à 19 H 35), M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS et M. Stéphane GUILLEMIN,

**Membres absents excusés représentés** : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Géraldine MARTIN (pouvoir à M. MELEDER), M. Marc MEDINA (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Nadège ARNAL (départ à 19 H 35, pouvoir à M. CABANON), Elisabeth CASTAN (pouvoir à Mme DUMARTINEIX), MM. André PERROUD (pouvoir à M. ARMAND) et Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN).

**Membre absent excusé non représenté** : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

**Membres absents non excusés non représentés** : MM. Roger PELLEQUER, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Monsieur Convertini, propriétaire des parcelles cadastrées section AM n°48, 50, 51 et 52 (à l'angle de la voie SNCF et du chemin de Redessan), a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une parcelle communale cadastrée section AM n°49, d'une superficie de 216 m<sup>2</sup> et située en bordure du chemin de Redessan, près de la maison du garde-barrière et du cimetière.

La Municipalité, d'accord pour lui vendre ce terrain de 216 m<sup>2</sup> qu'elle n'utilise pas, a demandé l'estimation de France Domaine. La valeur vénale du bien s'élève au montant de 400 € et a été acceptée par Monsieur Convertini.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section AM n°49, d'une surface de 216 m<sup>2</sup>, à Monsieur Convertini pour le prix de 400 €, étant entendu que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de Monsieur Convertini ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants, notamment l'acte notarié à établir en l'étude Fumet

Le Maire  
William PORTAL

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE

après dépôt en préfecture  
le

et publication ou notification  
le

DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME

Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**18**

nombre de membres  
absents représentés :

**7**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**1**

nombre de membres  
absents excusés non  
représentés :

**3**

date de la convocation :

**10 mai 2012**

**OBJET :**

**N° 2012 / 05 / 08**

**GROSSE REPARATION**  
**IMPUTATION EN SECTION**  
**D'INVESTISSEMENT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 16 MAI 2012

L'an deux mille douze, le 16 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL (jusqu'à 19 H 35), M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS et M. Stéphane GUILLEMIN,

**Membres absents excusés représentés** : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Géraldine MARTIN (pouvoir à M. MELEDER), M. Marc MEDINA (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Nadège ARNAL (départ à 19 H 35, pouvoir à M. CABANON), Elisabeth CASTAN (pouvoir à Mme DUMARTINEIX), MM. André PERROUD (pouvoir à M. ARMAND) et Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN).

**Membre absent excusé non représenté** : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

**Membres absents non excusés non représentés** : MM. Roger PELLEQUER, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La réparation du stade de football en gazon synthétique a fait l'objet de dégradations importantes qui ont nécessité l'intervention de l'entreprise Daudet. La dépense de remise en état de ce terrain s'élève à 23.473,07 € et consiste en une réfection totale d'une partie du stade.

Le mandat correspondant au paiement, imputé en section d'investissement, a été rejeté par la Trésorerie de Nîmes-Banlieue qui considère qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement.

Pourtant, il apparaît que cette dépense de remplacement de partie d'ouvrage ne se rapporte pas à l'entretien puisqu'il s'agit d'une grosse réparation inhabituelle et qu'elle doit s'analyser comme une dépense d'investissement.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **d'imputer la dépense correspondante d'un montant de 23.473,07 €, correspondant à une très grosse réparation inhabituelle du stade de football, en section d'investissement du budget général communal (exercice 2012).**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants.**

Le Maire  
William PORTAL

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE  
après dépôt en préfecture  
le  
et publication ou notification  
le  
DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME  
Le Maire,